

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 4 Février 2020

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, MARNE Gustave, SAMBA Aubin.

Absents excusés : MM. D'EXPORT Jonathan, ARNAUD Georges.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :
<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

U14

N°22015040-ENTENTE SANTENY MANDRES / VALENTON FA 2 U14 D5.B du 01/02/20

Courriel l'équipe de Santeny Mandres du 31/01/20 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des Calendriers.

N°21541328-HAY LES ROSES CA / VAL DE FONTENAY AS 1 U14 D2.B du 01/02/20

Lecture de la feuille de match (équipe visiteuse absente).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Val de Fontenay.

U16

N°21838142- ENTENTE SANTENY MANDRES / ENTENTE JEUNES STADE 2 U16 D4.C du 01/02/20

Courriel de l'équipe de Santeny Mandres du 31/01/20 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des Calendriers.

CDM/ANCIENS

N°22073028-VILLENEUVE ST GEORGES PORT.11 / APSAP MEDIBALLE 11 Anciens D4 du 02/02/20

Courriel de l'équipe d'Apsap Médiballes du 30/01/20.

Vous reporter au PV du 28/01/20. Match remis à une date ultérieure.

N°21548411-SUPREMES BELIERS 5 / MACCABI CRETEIL FC 6 séniors CDM D1.A du 19/01/20

Lecture de la feuille de match (équipe visiteuse absente).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Maccabi Créteil.

FEMININES

N°22048275-UJA MACABI PARIS 1 / CACHAN ASC CO 2 Féminines D1 du 01/02/20

Lecture feuille de match.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Cachan.

N°22048276-PARIS FC 3 / CAMILLIENNE SP.12 EME Féminines D1 du 01/02/20

Courriel de l'équipe La Camillienne du 30/01/20.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de l'équipe de La Camillienne.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

Le 13 avril / Les 1^{er}, 8 et 21 mai

Courrier du club d'ARRIGHI du 6/12/19

Le Stade sur lequel évolue les équipes anciens et anciens +45 du club d'Arrighi, au parc des sports plaine Nord de Choisy le roi est un terrain stabilisé (modification effectuée sur Foot2000 .

Courriel de BONNEUIL S/MARNE

Suite à un acte de vandalisme dans les vestiaires du complexe sportif, l'eau et le chauffage ont été coupés. La commission a pris note de cette information.

Courriel ABLON SUR SEINE

Le stade stabilisé 2 Pierre Pouget ne sera plus utilisé pour la pratique du football.

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. (Décision de la Commission des Terrains & Equipements)